

Le coût du CO₂, le prix du CO₂ – 10 € ou 200 € par tonne ! De quoi s’y perdre !

La notion de « coût du CO₂ » est très malcommode car elle dépend du prix du pétrole, lui-même imprévisible. Il existe un indicateur et un critère de coût maximum beaucoup plus commodes car indépendants du prix de l’énergie fossile. Ils pourraient guider la réglementation, la fiscalité et la mise en place de nouveaux modes de financement – ce dont je parlerai dans de prochaines notes.

Coût des dommages causés par le CO₂ et « coût du CO₂ » d’une décision qui évite des émissions

Il y a un coût des dommages causés par les émissions de CO₂. Il est très difficile à évaluer. Disons que, si les émissions continuent d’augmenter comme elles le font, l’augmentation du coût des dommages causée par une augmentation des émissions de CO₂ (le coût « marginal ») sera de 100 à 200 €/tCO₂ (euros par tonne), voire plus. Ce coût ne dépend pas du coût de production des énergies fossiles, pétrole, gaz et charbon.

En général, le « coût du CO₂ » est tout autre chose : c’est *la différence* entre ce que l’on dépense ayant pris la décision de diminuer les émissions et ce que l’on aurait dépensé sans cette décision. Toute action qui diminue les émissions a donc un « coût du CO₂ » (sous-entendu : évité). Dans le cas d’un programme de diminution des émissions formé de multiples actions, le coût du CO₂ *marginal* est le plus élevé des coûts du CO₂ des actions du programme.

Dans un monde économique « idéal » (information parfaite, pas de rentes de rareté ni de monopole, etc.), les coûts marginaux des dommages et des actions sont égaux. La réalité en est *très éloignée*.

De quoi dépend le « coût du CO₂ » des décisions prises pour diminuer les émissions de CO₂

Le coût du CO₂ dépend **1-** des dépenses d’économie d’énergie ; **2-** du manque à gagner si l’on consomme moins d’énergie ; **3-** du prix payé pour des énergies non fossiles ; et **4** –du prix que l’on aurait payé pour l’énergie fossile que l’on ne consomme pas (le coût du CO₂ baisse lorsque ce prix augmente).

Dès lors que la France s’est fixé une limite d’émissions, du point de vue national le coût du CO₂ dépend *de la limite* ainsi fixée et *des prix mondiaux* du pétrole, du gaz et du charbon. 20 \$/bl de plus diminuent arithmétiquement le coût du CO₂ de 40 €/tCO₂. Du point de vue des consommateurs, le coût du CO₂ dépend du prix payé pour leur gaz, leur fioul et leur carburant, c’est à dire non seulement des prix mondiaux mais encore des impôts nationaux.

Pour la France et pour les consommateurs, le coût du CO₂ dépend aussi *du coût de l’électricité produite sans émissions de CO₂*, c’est-à-dire de la part du nucléaire et de l’importance de l’électricité éolienne et solaire.

En conséquence, indiquer un « coût du CO₂ » sans rien dire du prix du pétrole ni de la capacité de production nucléaire est une forme – qu’on me pardonne l’expression ! - de « mensonge par omission ».

Un prix du CO₂ existe là où il y a un marché ; le marché européen du CO₂ est trompeur

Il y a un marché là où il y a une rareté et où il est possible de négocier. Créons une rareté qui s’impose à un ensemble d’acteurs - ici la quantité d’émission de CO₂. Donnons aux acteurs la possibilité de négocier les émissions de CO₂. Il s’ensuivra un prix du CO₂. Si le marché est « parfait » le prix est le coût marginal du CO₂ vu par les acteurs du marché. Il y a un prix par marché. Sur le marché européen, quelques €/t CO₂.

Tant que les entreprises européennes ne seront pas protégées de la concurrence venant de pays qui ne sont pas soumis aux mêmes obligations, il n’est pas étonnant que les limites qui leur sont imposées ne leur coûtent pas trop cher. On a créé un marché du CO₂ pour avoir un prix. Il en ressort un prix qui ne représente *pas du tout* l’effort à faire. Il est donc trompeur. C’est dommage car un marché du CO₂, si certaines conditions sont réunies, peut être très efficace.

Un indicateur de coût et un critère de coût maximum indépendants du prix de l’énergie fossile

A toute décision prise pour diminuer les émissions, on peut attacher une étiquette indiquant quel devrait être le prix de l’énergie fossile pour que cette décision soit rentable.

S’il est possible de respecter une limite d’émission en prenant des décisions qui seraient rentables à supposer que le prix à la consommation finale soit à un certain niveau, il est inutile d’en prendre de plus coûteuses. Ce niveau de prix, qui ne dépend pas du prix du pétrole, est un critère de coût maximum beaucoup plus commode que le « coût du CO₂ ». Il dépend fortement de la capacité nucléaire.

Pour diviser par trois les émissions françaises ce critère serait à mon avis, *selon la capacité nucléaire*, de 150 ou 250 € par MWh de chaleur, de 2 € ou 3 € par litre de carburant – j’y reviendrai dans une autre note.